

SYNOFF

ACTU

JUIN
2025

**SYNERGIE
OFFICIERS**

LA LETTRE D'ACTUALITÉ
DU SYNDICAT
SYNERGIE-OFFICIERS

PSC PRÉVOYANCE : DES ANNONCES PEU PROMETTEUSES

Si les contours de la Protection Sociale Complémentaire pour le volet santé (mutuelle) se dessinent plutôt sereinement à raison de principes déjà bien établis et connus de tous via les principaux acteurs mutualistes police actuels, de nombreuses zones d'ombres persistent pour le volet prévoyance :

► Quid du montant des cotisations ? Le groupe de travail composé de représentants du bloc syndical est opposé à l'administration et la DGAFP qui souhaitent calculer le montant des cotisations sur la moyenne annuelle de la rémunération totale d'un agent.

En pareil cas l'agent surcotisera, sa rémunération étant constituée d'une part importante de primes et indemnités qui ne seront couvertes que partiellement en cas d'arrêt de travail.

En effet, la PSC prévoyance ne garantit pas le remboursement de toutes les primes et indemnités par l'accord interministériel.

Un consensus doit être trouvé dans les prochaines semaines afin de trouver un juste équilibre.

► **Quid des primes et indemnités couvertes ?** Le groupe de travail du bloc syndical a exigé de connaître de manière exhaustive la liste des primes et indemnités qui seront couvertes par la prévoyance. A ce jour, le ministère de l'Intérieur est toujours dans l'incapacité de nous la fournir alors même que ce manque d'informations entraînera un nombre de contentieux conséquent à la charge financière de nos collègues.

► **Quid du caractère obligatoire du volet prévoyance ?** Le groupe de travail du bloc syndical a demandé au ministère de l'Intérieur de ne pas exercer un recours en équité dans le but de rendre le contrat prévoyance obligatoire pour les agents. A ce stade, nous avons obtenu la confirmation que ce contrat resterait facultatif. Le bloc syndical restera très attentif sur ce point.

**SYNERGIE-OFFICIERS
ET SES PARTENAIRES DU BLOC
DEMEURENT INVESTIS
SUR CETTE THÉMATIQUE
POUR QUE VOS INTÉRÊTS
SOIENT PRÉSERVÉS !**

RÉFORME IGPN : LA DNE DEVIENT LA DNAC

SYNERGIE-OFFICIERS était reçu le 19 juin dernier par la directrice adjointe de l'IGPN, Madame Lucile Rolland, afin d'évoquer le projet de réforme autour de la Division Nationale des Enquêtes.

Le souhait de la direction est de transformer la DNE en Délégation Nationale Anti-Corruption.

En réalité, il ne s'agit pas d'un simple changement d'appellation lié à l'activité actuelle de la DNE (la lutte anti-corruption représente près de 90% de l'activité) puisque la future DNAC restera compétente pour les enquêtes relatives aux autres

infractions commises par les effectifs des services centraux. La DNAC ne traitera que des faits de corruption interne, la corruption externe restera la compétence de la DNPJ (OCLIFF).

A terme, la DNAC deviendra le service référent de la police nationale pour la lutte de la corruption interne et s'articulera autour de nouvelles structures :

- Création d'un petit Service d'Information, de Renseignement et d'Analyse Stratégique sur la Criminalité Organisée
- Rapprochement avec l'Office Anti-Cybercriminalité pour pouvoir travailler sous pseudo
- Passerelle à venir avec l'office de la criminalité organisée

Concernant le volet RH, la DNAC sera divisée en 2 divisions, composée chacune de 7 effectifs dont deux officiers. Un poste d'officier et deux postes de Major RULP seront créés. Quant au devenir des officiers, SYNERGIE-OFFICIERS a d'ores et déjà fait savoir lors de cette rencontre et à l'occasion du vote du projet en CSA, que nous serons particulièrement vigilants sur le devenir de nos collègues en termes de positionnement et de déroulé de carrière.

Sur ce point, la direction s'est engagée à respecter un positionnement haut des officiers à raison de la nature même des missions de la future DNAC tant au niveau national qu'eupéen avec un partenariat avec les structures de lutte contre la corruption à ces deux échelons.

Tous les effectifs concernés par cette réforme feront l'objet d'une mesure d'accompagnement par la MAC qui pourra les recevoir et échanger avec eux sur leur positionnement au sein de la DNAC.

BEAUVAU DES POLICES MUNICIPALES : QUELS ENJEUX POUR LA POLICE NATIONALE ?

Le 4 juin dernier, une délégation ministérielle recevait SYNERGIE-OFFICIERS pour un moment d'échange autour des premières conclusions du Beauvau des polices municipales.

Lancé dans le sillage du Beauvau de la sécurité de 2021, le Beauvau des polices municipales entend repenser le rôle, les moyens et la coordination des polices municipales à l'échelle nationale. Dans un contexte sécuritaire d'accroissement et d'évolution de la délinquance et à l'aune des élections municipales

de 2026, force est de constater que les dispositions statutaires régissant la police municipale et les gardes champêtres non modifiées depuis 1999 ne sont plus adaptées à la réalité opérationnelle et aux prérogatives des agents municipaux dont les effectifs ont augmenté de 45% en vingt ans.

Si l'objectif de ce Beauvau vise principalement à clarifier et renforcer les missions de ces forces de proximité, ses conclusions auront des répercussions importantes pour la police nationale :

D'abord, l'un des enjeux majeurs face à la recrudescence des violences urbaines et à l'engorgement des services de police est la répartition des compétences entre ces deux institutions. Le développement des polices municipales – mieux dotées, parfois armées, et de plus en plus actives dans la sécurité du quotidien – pose la question de la frontière avec les missions de la police nationale. Le débat sur l'élargissement des prérogatives de la police municipale tend à confier à ses agents certaines compétences de police judiciaire et interroge quant à l'habilitation, sur décision du conseil municipal, à la qualification d'officier de police judiciaire des chefs et directeurs permettant d'élargir considérablement le périmètre d'action des agents en matière de constatation des délits et infractions. A ce stade, la commission des lois du Sénat dit non au statut d'OPJ qui placerait les policiers municipaux sous l'autorité du Procureur et non plus celle exclusive des maires. Pour autant, la question n'est, pour l'heure, pas définitivement tranchée.

Il serait préjudiciable à nos concitoyens d'assister à une montée en puissance des polices municipales alors pilotées par les maires.

Pour SYNERGIE-OFFICIERS, l'objectif de coordination et l'interopérabilité des forces municipales et des forces étatiques est louable. Toutefois, les compétences régaliennes en matière d'ordre public et de police judiciaire doivent rester

l'apanage de l'Etat. Le rôle de la police municipale, tel que défini par la Constitution, est la prévention et la surveillance de la tranquillité et de la salubrité publique. Son cadre légal d'intervention doit suivre un principe de complémentarité et non de substitution à l'intervention des forces de sécurité intérieure. Le législateur devra se montrer vigilant pour que cette réforme ne fragilise pas le cœur de métier et le positionnement sur le terrain des forces de sécurité intérieur.

Par ailleurs, le volet sur l'harmonisation des moyens octroyés en particulier l'armement et le matériel a pour ambition de permettre une mutualisation des polices municipales et d'assurer une coordination à l'échelle d'un bassin de vie. Pour autant, de nombreuses questions restent en suspens et devront être réglées par le décret d'application : la nécessité d'une formation uniforme des agents dont le budget dépend du financement disparate des communes mais aussi les problématiques de déontologie, prolongement sine qua none d'un renforcement des prérogatives des policiers municipaux dont le champs missionnel devra être strictement encadré.

A l'issue de cette rencontre, SYNERGIE-OFFICIERS concluait que l'enjeu d'un « continuum de sécurité » impose une nécessaire clarification et une harmonisation du cadre d'exercice des polices municipales sur l'ensemble du territoire. Il demeure indéniable que l'objectif à atteindre ne doit pas se faire au détriment de la police nationale : SYNERGIE-OFFICIERS n'aura de cesse de se mobiliser pour valoriser le professionnalisme et le savoir-faire des agents de la police nationale en tant qu'experts de la sécurité sur l'ensemble du territoire. Il serait préjudiciable à nos concitoyens d'assister à une montée en puissance des polices municipales alors pilotées par les maires. Cela accentuerait l'hétérogénéité territoriale et la création d'un patchwork de sécurité publique inégal selon les communes.

DES NOUVELLES DE L'ENSP



Du 29 mai au 1^{er} juin 2025, 28 cyclistes passionnés – 21 officiers stagiaires de la 30^e promotion et 7 commissaires stagiaires de la 76^e promotion – ont relevé un défi de taille : parcourir à vélo les 450 kilomètres séparant les deux sites de l'École Nationale Supérieure de la Police (ENSP) en seulement quatre jours et ce, au profit d'Orphéopolis. Une aventure humaine et sportive placée sous le signe de la camaraderie et de l'effort collectif.

Chaque étape de ce périple a été l'occasion de rencontres chaleureuses et d'échanges avec les collègues notamment des commissariats de Sens, Beaune et Mâcon.

Au-delà de la performance sportive, ce rallye à vélo a mis en lumière des valeurs fondamentales telles que l'entraide et la solidarité. Les 28 cyclistes ont roulé ensemble, s'encourageant mutuellement face aux défis du parcours, qu'il s'agisse des montées exigeantes ou des longues lignes droites. Chaque coup de pédale a été le reflet d'un esprit d'équipe sans faille, démontrant la force du collectif face à l'effort individuel.

Ces quatre jours intenses laisseront sans aucun doute des souvenirs impérissables à tous les participants.

Remerciements à ceux qui se sont occupés de la logistique (réparation des vélos, organisation des repas et ravitaillements, encadrement du convoi...) et qui ont accompagné les coureurs pour les mettre dans les meilleures dispositions ainsi qu'à l'AEOP 30^e et à l'AECP pour l'organisation de ce défi sportif.

SYNERGIE-OFFICIERS a soutenu, et tient à saluer, cette belle initiative sportive et cet engagement solidaire au profit d'Orphéopolis dont le montant de la cagnotte s'élève à 3 500 €



Synergie-Officiers
vous souhaite
de très bonnes vacances d'été
et vous retrouve
à la rentrée !

FLASH

↓ INFO



Les résultats de l'APC de mai sont parus. SYNERGIE-OFFICIERS souhaite à tous les candidats retenus une belle prise de fonction. Les travaux de toilettage de la nomenclature sont toujours en cours. A l'issue, le BOP travaillera sur les postes à publier dans le cadre du MG2 qui est attendu fin août. Chaque délégué de SYNERGIE-OFFICIERS demeure à votre écoute le moment venu pour vous renseigner et vous accompagner au mieux dans vos souhaits de mobilités.

La publication du TG de promotion au grade de commandant divisionnaire et à son échelon spécial est toujours bloquée, faute de validation par la DGAFP des volumes remis en gestion au titre de 2025. La dernière date avancée par le BOP serait une réponse au plus tard à la mi-juillet du Guichet Unique et donc une publication désormais rapide, avec un effet rétroactif au 01/01/2025.